

Règlement

Article 1 : Le comité des fêtes de Montsoué est organisateur du vide-greniers à Montsoué le samedi 20 mars 2010 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : Avant de s'installer, l'exposant doit se présenter à l'organisateur muni d'une carte d'identité pour être inscrit au registre de la manifestation. L'inscription et le paiement doivent être effectués avant le 13 mars 2010

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des litiges (pertes, vols, détériorations,...). L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, alimentation,...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : En cas d'impossibilité d'exposer, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Personne physique

ATTESTATION — INSCRIPTION VIDE—GRENIERS du 20 mars à Montsoué

Je soussigné(e),

Nom: Prénom:.....

Né(e) le à Département Ville :.....

Adresse:.....

CP..... Ville

Tél..... Email :.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur:

- ne pas être commerçant (e);
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement pour une longueur de.....mètres.

Personne morale

ATTESTATION — INSCRIPTION VIDE—GRENIERS du 20 mars à Montsoué

Je soussigné(e),

Nom: Prénom:.....

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :.....

N° de registre du commerce/des métiers de

dont le siège est au (adresse) :.....

ayant la fonction de :..... dans la personne morale.

Adresse du représentant :.....

CP..... Ville.....

Tél..... Email :..

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce;
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement pour une longueur de.....mètres.

Bulletin à expédier avant le 13 mars 2010 à : **Mr Riou Stéphane**
1769 route de Saint Sever
40500 MONTSOUE

Règlement à l'ordre du Comité des Fêtes de Montsoué

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/>